

**AVIS DE PUBLICITE**  
**2025/Longeau/003**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**  
**DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST**  
**COMMUNE DE PEIGNEY (52)**

**Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

La direction territoriale de VNF informe qu'un porteur de projet s'est manifesté pour le développement d'une activité nautique sur le Lac de Liez via l'implantation d'un ponton mobile de 16 m<sup>2</sup> à Peigney. Installations déjà existantes

Le site à valoriser se situe sur le Réservoir de la Liez à Peigney (aménagement d'un ponton mobile)

Le présent appel à projets, vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité de loisir nautique.

<b>Publié le</b>	10 novembre 2025
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date</b> : 11 décembre 2025 <b>Heure</b> : 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Aménagement d'un ponton mobile d'environ 16 m <sup>2</sup>
<b>Lieu</b>	<b>Commune</b> : Peigney <b>Adresse</b> : réservoir de la Liez <b>Références cadastrales</b> : <b>PK</b> :

<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	Activités nautiques
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions</b>	Activité soumise au règlement particulier de police en vigueur sur le Réservoir de la Liez
<b>Type d'autorisation délivrée/Durée</b>	Convention d'occupation temporaire de 5 ans

<b>Conditions générales</b>	<b>financières</b>	Le montant de la redevance sera calculé en fonction de la superficie et de type équipement d'accostage et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies Navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable
-----------------------------	--------------------	--

[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	1er janvier 2026
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée de 5 ans minimum
<b>Critères de sélection</b>	<p>Les critères seront considérés en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Du montant de la redevance proposée,</li> <li>· De la superficie occupée</li> <li>· De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),</li> <li>· De la nature et du montant des investissements,</li> <li>· De la solidité financière du projet.</li> </ul>
<b>Négociation</b>	Oui dans la limite basse des tarifs nationaux de VNF
<b>Pièces à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,</li> <li>· Statuts et Kbis (si société),</li> <li>· La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte,</li> <li>· Une attestation d'assurance,</li> <li>· Fiche client renseignée,</li> <li>· Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,</li> <li>· Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,</li> <li>· Projet de programmation des activités, fréquence, parcours,</li> <li>· Un plan d'affaires ou business plan,</li> <li>· Une offre de prix :</li> <li>· <a href="#">Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF</a></li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures – Modalités de transmission</b>	<p>La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à <a href="mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr">ap-ami.dtne@vnf.fr</a> en <b>indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal</b></p>
<b>Service à contacter pour renseignements</b>	<p>Voies navigables de France – U.T.I C.C.B – Agence de Longeau _ Rue Alexandre Rouard – 52250 LONGEAU PERCEY Tèl : 03-25-88-42-24</p>

## PLAN DE SITUATION

